

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023 CONVOCATION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Le 8 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATION :

Mme BROUTIN à M CHOCRAUX

ABSENT EXCUSÉ :

M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°08/2023

Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) – pour les travaux rue d’Huquinville.

Vu les critères d'éligibilité au dispositif Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) ;

Vu le programme de travaux 2023 validé par la commission voirie ;

Vu le chiffrage des travaux réalisé par le Maître d'ouvrage qui est estimé à 10 000 € HT

Vu la délibération du Conseil Municipal N°58/2022 en date du 16 décembre 2022 ;

Considérant l'éligibilité des travaux prévus rue d’Huquinville à l’ASRDA.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour ces travaux.

La subvention sollicitée pourra atteindre 50 à 75% du montant des dépenses subventionnables.

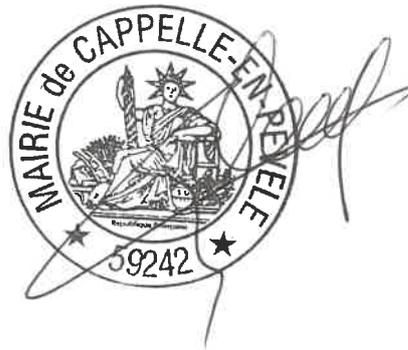
Par conséquent la commune sollicite une subvention à hauteur de 7 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, (18 voix pour) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention
- Signer auprès du Département du Nord tout document lié à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 14/02/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 14/02/2023